

Pour chaque demandeur :

N° SIRET :

Le numéro de SIRET attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises. Plus d'informations sont disponibles sur la notice.

N° PACAGE (le cas échéant) Aucun numéro pacage attribué (le cas échéant)

Coordonnées du demandeur :

Siège d'exploitation du demandeur :

Code postal :

Commune :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Adresse mail :

Coordonnées du compte bancaire sur lequel le versement de l'aide est demandé :

N° IBAN

BIC :

2- Caractéristiques du projet

Volet A : Mise en place de haies sur des parcelles agricoles ;

Volet B : Mise en place d'arbres intraparcels sur des parcelles agricoles .

Calendrier prévisionnel du projet

Date prévisionnelle de début de projet : (jj/mm/aaaa)

Date prévisionnelle de fin de projet : (jj/mm/aaaa)

VOLET A: Mise en place de haies sur des parcelles agricoles

Localisation

Dans le cas d'un projet situé sur plusieurs communes, désignation de la commune portant la partie du projet la

plus importante en ml : (Code postal et Commune)

Lieu dit le cas échéant :

Descriptif du projet

Linéaire total du projet : km

Présentation synthétique de l'opération et des objectifs environnementaux visés par le projet :
(La présentation pourra être accompagnée de tout document détaillé qui vous semblerait utile)

VOLET B: Mise en place d'arbres intraparcellaires sur des parcelles agricoles**Localisation**

Dans le cas d'un projet situé sur plusieurs communes, désignation de la commune portant la partie du projet la

plus importante en ml : (Code postal et Commune)

Lieu dit le cas échéant :

Descriptif du projet

Linéaire total du projet : km

Surface totale du projet : hectare

Nombre total d'arbres :

Densité moyenne de tiges principales par hectare sur le projet : (entre 30 et 100 arbres/ha)

Présentation synthétique de l'opération et des objectifs environnementaux visés par le projet :
(La présentation pourra être accompagnée de tout document détaillé qui vous semblerait utile)

3- Budget prévisionnel

Poste de dépenses prévisionnelles	Montants prévisionnels
Volet A : Haies	<input type="text"/>
Volet B : Agroforesterie	<input type="text"/>
Total des dépenses prévisionnelles	<input type="text"/>
Montant de la subvention (Montant calculée avec l'annexe technique)	<input type="text"/>
Autofinancement	<input type="text"/>

4- Engagement du demandeur

Je déclare et atteste sur l'honneur :

- n'avoir pas sollicité pour la même action une aide autre que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide ;
- avoir demandé l'accord du propriétaire des parcelles agricoles qui accueillera l'investissement si le demandeur n'est pas le propriétaire ;
- avoir demandé l'accord de l'exploitant si le propriétaire demandeur n'est pas l'exploitant ;
- avoir pris connaissance des points de contrôle spécifiques à ce dispositif d'aide figurant dans la notice d'information relative au dispositif ;
- avoir pris connaissance des délais maximum de début d'exécution et de réalisation des travaux qui s'attachent au projet, et qui figurent dans la notice d'information relative au dispositif ;
- que l'action pour laquelle la subvention est sollicitée n'a reçu aucun commencement d'exécution (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service...) avant la date d'accusé de réception du dossier ;
- que les travaux de plantation ne proviennent pas d'un arrachage/replantation ou d'une mesure de compensation ;
- que les renseignements fournis dans le formulaire de demande d'aide et les pièces jointes sont exacts.

Je m'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide, à :

- détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant dix ans à compter de la date à laquelle intervient la décision d'attribution de l'aide ;
- informer le service instructeur de la demande de toute modification de situation, de la raison sociale de la structure, d'engagements, d'action ;
- transmettre au service instructeur la demande la déclaration de début des travaux dans les délais impartis ;
- réaliser l'opération présentée dans la demande conformément aux conditions techniques et financières définies par la décision attributive d'aide ;
- remplir les obligations de résultat fixées dans des conventions de partenariat par la décision attributive d'aide ;
- ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits publics en plus de ceux déjà indiqués précédemment ;
- respecter les obligations de publicité des financements du Pacte en faveur de la haie et de France Nation Verte ;
- déclarer les linéaires implantés dans les outils de suivi quantitatif et cartographique de la plantation des opérateurs du territoire et dans la déclaration PAC.
- respecter les règles de distance de plantation par rapport aux propriétés voisines (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>) ainsi que les usages locaux et du code civil ;
- atteindre à la fin du financement de l'animation et l'investissement au moins 80 % des objectifs annoncés dans le dossier de demande d'aide, notamment en termes de nombre de dossiers d'investissement déposés, et de linéaire planté correspondant.
- attester que la plantation faisant l'objet de la présente demande d'aide ne compense pas un arrachage préalable ;
- déclarer les linéaires de haies ou de parcelles contenant des alignements d'arbres intraparcels implantés dans la PAC (pour les bénéficiaires soumis à déclaration) ;

- déclarer aux services instructeurs des linéaires établis dans un Système d'information géographique (SIG) en utilisant les outils de suivi des plantations des opérateurs du territoire. Les couches SIG doivent être en cohérence avec le chantier de l'observatoire du pacte pour la haie, afin d'y être intégrées dès sa mise en service.
- gérer durablement les plantations et haies existantes.
- être à jour de ses obligations légales (notamment conformité au contrat de bail et à la réglementation relative à la propriété, à la mitoyenneté et à l'usage des haies sur les terres agricoles), administratives, sociales, fiscales et comptables ;
- planter des plants adaptés au changement climatique et au contexte pédoclimatique local ;
- réaliser la totalité des travaux liés à la plantation au plus tard 2 ans après la décision juridique de l'obtention de l'aide.

Je suis informé :

- qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur,
- que l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide et à l'évaluation de la mesure. Les destinataires des données sont l'Agence de services et de paiement (ASP) et le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser au service instructeur.

5- Liste des pièces justificatives à fournir

Exemple de du présent formulaire de demande d'aide complété, daté et signé par le(les) porteur(s) de projet ;

Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité du demandeur en exploitation individuelle ou du représentant légal et/ou du mandataire ;

RIB ;

Annexe technique complétée pour chaque linéaire créé, datée et signée ;

Plan ou cartographie du parcellaire concerné permettant de localiser les haies existantes et à créer (extrait RPG) ;

Pour Sociétés agricoles,Établissement d'enseignements agricoles et/ou de recherche, CUMA et GIEE :

Avis INSEE (moins de 6 mois) ;

Pour les établissements publics et autres :

Avis INSEE ;

Décision du Président ou CR d'Assemblée générale compétent approuvant le projet ;

Statut ou récépissé de déclaration préfectoral (association) ;

Attestation TVA justifiant le régime (signature obligatoire du comptable) ;

Estimation des coûts éligibles pour les dossiers portés par des personnes morales soumises au droit de la commande publique.

6- Signature(s) du demandeur

Fait à

Le

Nom, prénom du représentant de la structure :

Qualité :

Cachet et signature (de tous les associés pour un GAEC) :